

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2009

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 15

Secrétaire de séance : Mme MÜNZER Déborah

Modérateur : M. DELLMANN Yves

09/88 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2008 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire ayant quitté la séance et sous la Présidence de M. MORETTI

Le Conseil Municipal par 25 voix pour dont 2 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville), 7 voix contre dont 3 pouvoirs (Nogent avec vous et Progrès et solidarité)

Adopte le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2008 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2007	Part affectée à l'investissement	Résultats Exercice 2008	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2008
Investissement	- 7 494 710,78		8 407 455,77	912 744,99
Fonctionnement	11 113 346,26	6 714 338,97	2 044 213,75	6 443 221,04
TOTAL	3 618 635,49	6 714 338,97	10 451 669,52	7 355 966,03

09/89 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2008 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Général – du Trésorier Principal pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

09/90 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2008- BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le Conseil Municipal par 29 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville et Nogent avec vous), et 3 abstentions dont 1 pouvoir (Progrès et solidarité)

Adopte le Compte Administratif du Budget Annexe des Parkings de l'exercice 2008 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2007	Part affectée à l'investissement	Résultats Exercice 2008	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2008
Investissement	- 459 493,81		- 91 146,61	- 550 640,42
Fonctionnement	2 927 180,45	380 130,81	- 26 030,66	2 521 018,98
TOTAL	2 467 686,64	380 130,81	- 117 177,27	1 970 378,56

09/91 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2008- BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Adopte le Compte de Gestion – Budget Annexe des Parkings – du Trésorier Principal pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

09/92 DETERMINATION DU RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2008- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Constate le résultat cumulé de la section de fonctionnement à 6 443 221,04 € affecté comme suit :

Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 6 443 221,04 €

Constate le résultat cumulé de la section d'investissement d'un montant de 912 744,04 €, affecté comme suit :

Compte 001 – Excédent d'investissement reporté : 912 744,04 €,

Corrige par voie de décision modificative le résultat repris par anticipation au Budget Primitif de l'exercice 2009 – Budget Général.

09/93 DETERMINATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Constate le résultat cumulé de la section de fonctionnement à 1 904 758,56€, déduction faite du besoin de financement de la section d'investissement d'un montant 616 260,42 €, au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté,

Constate l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement soit 616 260,42 € au compte 1068 « Réserves »,

Constate l'affectation du résultat constaté de la section d'investissement d'un montant de 550 640,42 € au compte 001 – Déficit d'investissement reporté,

09/94 EXERCICE 2009 DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°2 – fonctionnement – du Budget Principal de l'exercice 2009 telle que figurant aux tableaux ci-annexés,

BUDGET GENERAL

DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Chapitre M14	Fonction	Article	Libellé	Budget 2009	Montant de la Décision Modificative n°2	Lire Budget après DM n°2
022		022	Dépenses imprévues	116 918,11 €	-37 000,00 €	79 918,11 €
011	20	6042	Crédits culturels	32 570,00 €	1 400,00 €	33 970,00 €
011	61	6132.0	Location Hauts Villemains	1 523,00 €	10 000,00 €	11 523,00 €
011	021	6281	Cotisation – Assemblée locale	9 300,00 €	5 600,00 €	14 900,00 €
011	12	60632	Achat masque – risque pandémie grippe	1 000,00 €	10 000,00 €	11 000,00 €
65	510	6574	SAMI Val de Marne	3 100,00 €	5 000,00 €	8 100,00 €

TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :

-5 000,00 €

RECETTES :

Chapitre M14	Fonction	Article	Libellé	Budget 2009	Montant de la DM n°2	Lire Budget après DM n°2
002		002	Résultat fonctionnement	6 448 221,04 €	-5 000,00 €	6 443 221,04 €

TOTAL des Recettes de Fonctionnement : -5 000,00 €

Solde DM n°2 - Fonctionnement Budget Général:	0,00 €
--	---------------

BUDGET GENERAL**DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2009****SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES :**

Chapitre M14	Fonction	Article	Libellé	Budget 2009	Montant de la DM n°2	Lire Budget après DM n°2
23	314	314	Travaux équipements culturels	354 223,36 €	-60 000,00 €	294 223,36 €
21	314	2188	Matériels équipements culturels	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

TOTAL des Dépenses d'investissement : 0,00 €

09/95 EXERCICE 2009 ADHESION A L'ASSOCIATION ECO-MAIRES

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Adhère, pour l'année 2009, à l'association les Eco Maires ayant son siège social au 215 bis, boulevard Saint Germain 75007 PARIS,

La cotisation est fixée à 0,08 € par habitant, soit 2 450,56 € au titre de l'exercice 2009, qui seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 011 – s/fonction 021 – article 6281.

09/96 ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU VAL DE MARNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Adhère, pour l'année 2009, à l'association des Maires du Val de Marne dont le siège est établi à l'Hôtel du Département, avenue du Général de Gaulle 94011 CRETEIL Cedex,

La cotisation est fixée à 0,10 € par habitant, sur la base de la population DGF, soit 3 098,50 € au titre de l'exercice 2009, qui seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 011 – s/fonction 021 – article 6281.

09/97 STATIONNEMENT PAYANT – MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION

Le Conseil Municipal par 30 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville et Nogent avec vous), et 3 voix contre dont 1 pouvoir (Progrès et solidarité)

Les délibérations n°08/239 du 15 décembre 2009, n° 9-03 du 16 février 2009 et n°09-34 du 23 mars 2009 sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire à la présente délibération.

Décide, à compter du 1^{er} juillet 2009, de créer une parcfeche hebdomadaire d'un montant de 9 € s'utilisant uniquement en surface dans les zones jaune et orange.

Décide, à compter du 1^{er} juillet 2009, de la création, dans le parking du port, d'un tarif préférentiel pour les associations qui pourront se stationner pour 1€ les 2 heures au lieu de 1,20€, les autres tarifs applicables restant les mêmes.

Décide, à compter du 1^{er} juillet 2009, de permettre aux commerçants du marché de se stationner gratuitement dans la rue Jean Monnet les mardis, jeudis et samedis matin jusqu'à 14h30.

Décide la création de 7 places de « stationnement minute », réparties comme suit :

- 3 grande rue Charles de gaulle
- 2 rue, du jeu de l'arc
- 2 rue, du lieutenant Ohresser

Celles-ci permettent aux usagers de stationner pendant 20 minutes gratuitement. Au delà de cette durée, ils doivent quitter la place. Si tel n'est pas le cas, une sonde envoie un signal à la Police Municipale qui pourra alors verbaliser, pour stationnement gênant.

Détermine les voies sur lesquelles s'applique le stationnement payant de surface comme suit, les modifications apportées entreront en vigueur au fur et à mesure de l'avancement des travaux :

NOM DE LA VOIE	ROUGE		ORANGE		JAUNE	
	Pair	Impair	Pair	Impair	Pair	Impair
Avenue Clémenceau					20	9
Avenue de Joinville	4	6				
Avenue des Marronniers					52	
Avenue Smith Champion			3	20		
Avenue Watteau	39	12				
Boulevard de la République					8	7
Boulevard de Strasbourg					77	73
Boulevard Galliéni	5	28			23	22
Boulevard Gambetta					4	28
Circulaire Leclerc	20					
Grande Rue Charles de Gaulle	74	39			16	7
Place Pierre Semard					33	
Rue de l'Abbé Guilleminault					13	2
Rue Alphonse Ancellet	10	13				
Rue André Pontier						23
Rue de l'Armistice					26	
Rue Brillet	5					
Rue Charles VII					15	12
Rue des Châtaigniers						13
Rue de Coulmiers					17	20
Rue Curé Carreau	11					
Rue des Défenseurs de Verdun						18
Rue Edmond Vitry					24	24
Rue Emile Brisson					14	
Rue Emile Zola					9	
Rue Eugène Galbrun	6	15				
Rue de Fontenay					6	8
Rue Gabriel Péri						11
Rue Gustave Lebègue					9	
Rue Guy Moquet					15	5
Rue des Héros Nogentais	11	26			29	25
Rue Hoche			30	16		
Rue Jean Monnet					12	36
Rue Jean Moulin					17	
Rue Jean Soulès					16	
Rue du Jeu de l'Arc	8					
Rue du Jeu de Paume					11	
Rue Jules Ferry	12					
Rue de l'Arboust					5	11
Rue du Lieutenant Ohresser	7	19				

Rue Maréchal Vaillant				14	
Rue Nazaré		3	20		
Rue Pasteur					11
Rue Paul Bert	12				
Rue Paul Doumer				10	4
Rue Pierre Brossolette				16	3
Rue de Plaisance	15				
Rue du Port		31	16		
Rue Dagobert					33
Rue Saint Sébastien	14				
Rue Théodore Honoré					8
Rue Thiers	15	13			
Rue Victor Basch				34	
Parking de la Mairie					88
Parking Maurice Chevalier			33		
Parking Jean Soulés					17
SOUS TOTAUX	411		172		1091
TOTAL			1693		

09/98 EXERCICE 2009 TRANSFERT DE LA GARANTIE COMMUNALE DE LA VILLE DE NOGENT SUR MARNE POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'OPH DE NOGENT SUR MARNE DANS LES CADRE DU PROJET DE CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC VALOPHIS DU VAL DE MARNE

Le Conseil Municipal par 24 voix pour dont 1 pouvoir (Ensemble, agissons pour notre ville), et 3 voix contre dont 1 pouvoir (Progrès et solidarité)

Le Groupe Nogent avec vous, le Groupe Progrès et solidarité, M. ARAZI et Mme RENOUX, ne prennent pas part au vote.

Accepte le transfert de la garantie de la Ville de Nogent sur Marne pour les emprunts contractés par l'OPH de Nogent sur Marne dans le cadre du projet de conclusion d'un bail emphytéotique avec Valophis du Val de Marne.

Les emprunts qui ont reçu le bénéfice de la garantie communale et devant être transférés par l'OPH de Nogent sur Marne au profit de Valophis du Val de Marne, sont détaillés dans le tableau ci annexé,

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encouru sur le prêt, la Ville de Nogent sur Marne s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification des organismes financiers, adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage jusqu'à extinction des prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à intervenir aux conventions de garanties d'emprunts avec Valophis du Val de Marne et les établissements prêteurs, dans le cadre de la reprise des emprunts par Valophis du Val de Marne.

09/99 - EXERCICE 2009 – SUBVENTION ALLOUEE EN FAVEUR DE L'UAI

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Attribue au titre de l'exercice 2009 une aide financière complémentaire de 3 000 € à l'association UAI de Nogent,

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2009 – Chapitre 65

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à prélever sur la ligne « Sportifs de Haut Niveau » fonction 40 – article 6574, 3000 € et de les affecter à l'association UAI de Nogent

09/100 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, POUR LA CREATION DE 3 REFUGES LPO.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention à passer avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, pour la création de 3 Refuges LPO à :

- L'école élémentaire Val-de-Beauté,
- L'école maternelle Val-de-Beauté,
- La Maison des Jeunes et de la Culture Louis Lepage.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

09/101 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE, LA SOCIETE EDG PLUS ET LE CCAS DE NOGENT-SUR-MARNE POUR LA COLLECTE DE TEXTILES A L'AIDE DE CONTENEURS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention à passer avec la société EDG Plus et le CCAS de Nogent-sur-Marne relative à la collecte de textiles à l'aide de conteneurs placés sur le domaine public.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

09/102 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE POUR L'IMPLANTATION D'ARCEAUX VELOS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne, pour la création de parcs de stationnement pour cycles.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention.

09/103 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE POUR LES AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES LIES AUX STATIONS "VELIB" IMPLANTEES SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val de Marne, afin de financer les travaux complémentaires liés à l'installation de stations « Vélib ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention.

09/104 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE ET DU STIF (SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE) POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS BUS AUX UFR (USAGERS EN FAUTEUIL ROULANT)

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de la Région Ile de France et du Syndicat des Transports d'Ile de France, afin de financer la mise en accessibilité des arrêts de bus aux usagers en fauteuil roulant.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention.

09/105 AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) MARNE CONFLUENCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Émet un avis favorable sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) proposé, raisonnable dans sa taille et cohérent en matière d'enjeux.

Émet un avis favorable sur le projet de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

09/106 EXERCICE 2009 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT SUR MARNE ET LE SIPPAREC EN MATIERE D'OPERATIONS DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal à l'unanimité

M. HIRT ne prend pas part au vote.

Approuve la convention proposées par le SIPPAREC à la Commune de Nogent sur Marne, adhérente à la compétence « Électricité », pour la mise à disposition d'une partie des services du SIPPAREC pour les besoins de l'analyse des Propositions Techniques et Financières présentées par la société ERDF dans le cadre des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à convention proposée par le SIPPAREC pour la mise à disposition d'une partie des services du SIPPAREC pour les besoins de l'analyse des Propositions Techniques et Financières présentées par la société ERDF dans le cadre des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité.

09/107 SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Délègue à Monsieur le Maire la saisine de la commission consultative des services publics locaux pour avis sur tout projet de délégation de service public, de création de régie dotée de l'autonomie financière et tout projet de partenariat.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

09/108 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Supprimer au tableau des effectifs les emplois à temps complet suivants :

- un emploi d'éducateur principal de jeunes enfants,
- un emploi d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe,
- un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe,
- un emploi d'animateur,
- trois emplois de gardien de police municipale,
- un emploi de rédacteur,
- un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- un emploi de chef de service de police municipale de classe normale,
- un emploi de technicien supérieur chef,
- un emploi d'agent de maîtrise principal.

Créé au tableau des effectifs les emplois à temps complet suivants :

- un emploi d'éducateur chef de jeunes enfants,
- un emploi d'auxiliaire de puériculture principale de 1^{ère} classe,
- un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe,
- un emploi d'animateur principal,
- trois emplois de brigadier de police municipale,
- un emploi de rédacteur principal,
- un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- un emploi de chef de service de police municipale de classe supérieure,
- un emploi d'ingénieur,
- un emploi de contrôleur de travaux.

09/109 CREATION DE VACATIONS "APPRENTISSAGE DE L'ITALIEN" LORS DES ATELIERS PERISCOLAIRES DU SOIR

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de recourir à la participation d'un intervenant extérieur pour animer l'activité de découverte de l'italien pour les élèves des écoles élémentaires.

Fixe le taux de la vacation allouée pour cette intervention à 35 € bruts de l'heure.

09/110 CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Créé 2 emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à temps complet, pour le service Jeunesse, répartis comme suit :

- 1 pour le mois de juillet 2009,
- 1 pour le mois d'août 2009.

Rémunère ces agents sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, indice brut 281, indice majoré 290.

09/111 APPROBATION DU BAREME DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ELEMENTAIRES

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve le barème des prestations périscolaires et extrascolaires élémentaires (centre de loisirs : journée de mercredi et vacances scolaires, accueil du matin, ateliers du soir) ci-dessous applicable au 1^{er} septembre 2009 :

T r a n c h e	Quotient	Ateliers du soir (à partir du mois d'octobre, montant trimestriel)			Journée Mercredi et Vacances	Accueil du soir (uniquement au mois de septembre)
		1 atelier hebdo.	2 ateliers hebdo.	3 ateliers hebdo.		
A	76,2 à 106,6	4,20 €	8,40 €	12,60 €	2,44 €	1,52 €
B	106,7 à 137,2	4,20 €	8,40 €	12,60 €	2,90 €	1,68 €
C	137,3 à 167,6	5,60 €	11,20 €	16,80 €	3,35 €	1,83€
D	167,7 à 213,3	5,60 €	11,20 €	16,80 €	3,96 €	1,98€
E	213,4 à 259,1	5,60 €	11,20 €	16,80 €	4,68 €	2,18€
F	259,2 à 350,5	8,40 €	16,80 €	25,20 €	5,47 €	2,34€
G	350,6 à 442	8,40 €	16,80 €	25,20 €	6,25 €	2,65 €
H	442,1 à 533,5	8,40 €	16,80 €	25,20 €	7,18 €	2,97€
I	533,6 à 655,4	11,20 €	22,40 €	33,60 €	8,12 €	3,43€
J	655,5 à 807,9	11,20 €	22,40 €	33,60 €	9,10 €	3,77€

K	808 à 1006,1	11,20 €	22,40 €	33,60 €	10,04 €	4,07€
L	1006,2 à 1219,5	15,00 €	30,00 €	42,00 €	10,67 €	4,24 €
M	1219,6 à 1500	15,00 €	30,00 €	42,00 €	11,30 €	4,9 €
N	+ de 1500	15,00 €	30,00 €	42,00 €	11,93 €	4,56 €

Il est possible d'inscrire un enfant à trois « ateliers du soir » par semaine. Les ateliers sont facturés au trimestre.

L'inscription à « l'accueil du soir » n'est effective qu'au mois de septembre, pour trois soirs par semaine maximum par enfant.

Applique la tranche immédiatement inférieure du quotient aux familles ayant au moins 3 enfants scolarisés dans les écoles publiques du 1^{er} degré.

Maintient l'application du tarif maximum pour les enfants ne résidant pas dans la commune.

09/112 APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION : « PRESTATION DE SERVICE ALSH » N° 200100213 PASSEE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement relative à la « prestation de service accueil de loisirs » relatif à l'accueil de loisirs sans hébergement maternel à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n°1.

09/113 APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LES COMMUNES DE NOGENT-SUR-MARNE ET VINCENNES FIXANT LES FRAIS DE SCOLARITES INTERCOMMUNALES

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la convention à passer avec la Commune de Vincennes portant sur les frais de scolarités intercommunales et fixant leur montant à 650 euros par an et par enfant.

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

09/114 AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU TENNIS CLUB

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'équipements sportifs avec le Tennis Club de Nogent-sur-Marne en date du 10 octobre 2002, portant sur l'insertion dans l'article 5 des dispositions suivantes : « Le T.C.N. s'engage à réserver à titre gratuit au profit de la Commune, pour ses centres de loisirs, 2 courts de tennis le mercredi de 14 à 16h à compter du 1^{er} septembre. ».

Autorise le Maire, ou son adjoint délégué, à signer l'avenant n°2.

09/115 REPRISE EN REGIE DE L'ACTIVITE DES CENTRES DE LOISIRS ELEMENTAIRES

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Prend en charge en régie directe la gestion de l'activité des centres de loisirs élémentaires au sein des services de la Commune à compter du 1^{er} septembre 2009.

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant cette reprise en régie directe.

09/116 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES MATERNELS ET ELEMENTAIRES

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires.

09/117 MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET DES BAREMES DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve les règlements de fonctionnement ci-annexés des cinq structures petites enfances suivantes :

- « La Farandole » située 4-8 rue Paul Doumer,
- « Arc en Ciel » située 20 rue Raymond Josserand,
- « A petit pas » située 7 rue Cabit,
- « Tout en Couleur » située 7 rue Cabit,
- « Le Jardin de Lutins » située 2 rue du Maréchal Vaillant.

Approuve le barème de la participation familiale pour les structures petites enfances conformément au tarif établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales annexé aux règlements approuvés par l'article 1^{er}.

09/118 CONVENTION CONCERNANT L'ACCUEIL D'ENFANTS HANDICAPES NON NOGENTAIS A LA FARANDOLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la convention type relative à l'accueil d'enfants handicapés non-nogentais dans l'établissement multi-accueil « la Farandole » et à la fixation de la participation horaire de la Commune de résidence à 8,10€.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la dite convention.

09/119 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL COLLECTIF DE JEUNES ENFANTS « MANDARINE » -APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU CONTRAT D'AFFERMAGE

Le Conseil Municipal par 30 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville et Nogent),

Le Groupe Progrès et Solidarité ne prend pas part au vote.

Approuve, au regard du rapport présenté, les motifs du choix du candidat retenu et le traité d'affermage pour la gestion et l'exploitation de l'établissement multi-accueil de jeunes enfants « Mandarine » situé 4/4bis rue de Muette,

Autorise le Maire, ou son adjoint délégué, à signer le traité d'affermage avec la société Tout Petit Monde,

09/120 FIXATION DU TARIF D'INSCRIPTION POUR UN MINI-SEJOUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Fixe un tarif d'inscription pour les familles dont les enfants inscrits à la structure adolescents âgés de 11 à 15 ans souhaitent participer au mini-séjour organisé du 3 au 8 juillet 2009.

Fixe cette contribution à 15 euros par jeune participant dans la limite de 8 adolescents,

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

09/121 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEMANDER DES SUBVENTIONS DESTINEES AU MUSEE POUR LA CREATION D'UN SITE INTERNET

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter du service « Musées » de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, ou de tout autre organisme, des subventions pour la conception et la réalisation d'un site Internet propre au musée auprès.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'obtention de cette subvention.

09/122 CONVENTION AVEC LA RATP POUR LA COMMUNICATION DU MUSEE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat à passer avec la RATP pour l'exposition De la ligne de la Bastille au RER du 13 juin au 25 octobre 2009 et autorise le Maire de Nogent-sur-Marne à la signer.

09/123 REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DEMISSIONNAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE PERSONNALISEE "SCENE WATTEAU/PAVILLON BALTARD"

Le Conseil Municipal,

Procède à l'élection d'un Conseiller municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de la régie personnalisée « Scène Watteau – Pavillon Baltard ».

Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation d'un membre du Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée « Scène Watteau – Pavillon Baltard ».

Sont candidats :

- M. Stéphane HIRT
- M. Michel DEVYNCK

Ont obtenu :

- M. Stéphane HIRT : 24 voix
- M. Michel DEVYNCK : 7 voix et 2 bulletins blancs

Est désigné à l'unanimité en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la régie personnalisée « Scène Watteau – Pavillon Baltard » :

-

09/124 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES PARIS METROPOLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Prend acte de la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale de Paris Métropole qui s'est tenue le 10 Juin 2009, qui porte sur les éléments suivants :

Un cinquième alinéa ainsi rédigé est ajouté au préambule du Syndicat Paris Métropole : « Les instances de direction de Paris Métropole seront composées selon les règles d'équilibre et d'alternance politiques dont les modalités sont fixées dans la charte de fonctionnement. »

Le premier alinéa de l'article 7 des statuts du Syndicat Paris Métropole relatif au bureau est modifié et ainsi rédigé : « Le comité Syndical élit en son sein, pour un an, un bureau qui comprendra obligatoirement un représentant de la région, un représentant de Paris, un représentant de chacun des départements (autre que Paris) membres du syndicat et un nombre de représentants des communes et des EPCI qui sera **au moins** égal au nombre de représentants des régions et départements plus un. », le reste de l'article est inchangé.

Est approuvée la rédaction d'un troisième alinéa à l'article 9 des statuts du Syndicat Paris Métropole ainsi rédigé : « En cas d'empêchement d'un(e) Vice Président(e), l'élu(e) désigné(e) comme son/sa suppléant(e) par la collectivité ou l'établissement membre du syndicat qu'il/elle représente peut se voir

déléguer par le/la Président(e), sous sa surveillance et sa responsabilité, des missions équivalentes à celles confiées au vice président(e) pour la durée de cet empêchement. »

Le 6^{ème} alinéa de l'article 8 est ainsi rédigé : « Le Président est seul chargé de l'administration du syndicat, mais il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité l'exercice d'une partie de ces fonctions aux vice-président(e)s et, en cas d'empêchement, à leur suppléant(e) en tant que délégué(e) au comité syndical. »

Au deuxième chapitre de l'article 14 des statuts du Syndicat Paris Métropole relatif aux contributions des membres, est ajouté le paragraphe suivant : « en cas de retrait d'un membre en cours d'année, la cotisation au titre de l'année en cours restera dû au syndicat. »

L'article 18 des statuts du Syndicat Paris Métropole relatif au retrait des membres est ainsi rédigé : « un membre peut se retirer à tout moment après en avoir informé le/la président(e) par un courrier, auquel sera joint copie de la délibération de la collectivité ou de l'EPCI afférente à ce retrait. Le retrait prend effet quinze jours à réception du courrier ».

09/125 APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE AU SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (SEDIF)

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Franconville-la-Garenne au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF),

09/126 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données.

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données.

N°09-120 du 14 avril 2009 : PASSATION d'un avenant n°9 à la convention d'occupation précaire initiale du 18 avril 2003 concernant un logement d'urgence (pavillon) situé 10 bis avenue Victor Hugo - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, d'une superficie de 50,00 m², ayant pour objet de proroger la durée de ladite convention pour une durée de six mois (6 mois) à compter du 14 avril 2009 pour se terminer le 13 octobre 2009, moyennant le paiement d'un loyer mensuel révisé de 211,00 € et d'un forfait de charges de 30,00 €, le tout payable à terme échu.

N° 09-121 du 14 avril 2009 : APPROBATION de la convention de renouvellement de mise à disposition passée avec l'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'EST PARISIEN « ACTEP », représentée par son président en exercice, Monsieur Dominique ADENOT, concernant des locaux d'une superficie d'environ 104 m², situés 48 rue du Général Chanzy - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, pour une durée de quatre ans (4 ans) à compter du 1^{er} février 2009 pour se terminer le 31 janvier 2013, moyennant le paiement d'un loyer annuel en principal de 13 584 € et de 30 € de charges, le tout payable à terme échu.

N° 09-122 du 16 avril 2009 : PASSATION d'un contrat avec l'association « AFRIQUE EN COULEUR », représentée par sa présidente, Madame Oummou SY sise, 6 rue Edouard Renard – 94130 NOGENT-SUR-MARNE, pour trois (3) représentations artistiques « danses des Bozo et Somono », le samedi 27 et dimanche 28 juin 2009 de 14h à 18h, dans le cadre du Festival de l'OH, pour un montant total de 422 €.

N° 09-123 du 16 avril 2009 : PASSATION d'un contrat avec la « COMPAGNIE REMUE-MENAGE », représentée par son président, Monsieur Damien LEBEHEREC sise, 19 rue Championnet - 75018 PARIS, pour trois (3) représentations « FATA Olé », carnaval d'Afrique, le samedi 27 et dimanche 28 juin 2009 de 14h à 18h, dans le cadre du Festival de l'OH, pour un montant total de 8 798,70 € T.T.C.

N° 09-124 du 16 avril 2009 : PASSATION d'un contrat avec l'association « STUDIO DE LA VALEE », représentée par son président, Monsieur Alain NEAU sise, 4 allée des Roitelets – 95232 SOISY-SOUS-MONTMORENCY, pour l'animation du bal du lundi 13 juillet 2009 de 21h 30 à 2h du matin, pour un montant total de 4 679,64 € T.T.C.

N° 09-125 du 22 avril 2009 : PASSATION d'un avenant N°3 à la convention d'occupation précaire initiale passée le 26 octobre 2007, concernant un logement d'urgence situé dans l'immeuble en copropriété du 2 rue Thiers - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, ayant pour objet de proroger la durée de ladite convention pour

une durée de six mois (6 mois) à compter du 2 mai 2009 pour se terminer le 1^{er} novembre 2009, moyennant le paiement d'un loyer mensuel révisé de 156,00 € et d'un forfait de charges de 30,00 €, le tout payable à terme échu.

N°09-126 du 22 avril 2009 : ANNULE

N° 09-127 du 22 avril 2009 : APPROBATION de la convention passée avec la société ALPES TOURS RESERVATIONS sise, 43 avenue Jean Jaurès – 26200 MONTE LIMAR, pour la participation à la mise en place d'une sortie aux plages du débarquement, destinée aux élèves de l'école élémentaire Val de Beauté des classes de Mesdames HUMBLOT et CARBASSE, le 30 avril 2009 et ce, pour un montant de 2 754,00 € TTC.

N° 09-128 du 24 avril 2009 : PASSATION d'un marché pour la mission de maîtrise d'œuvre portant sur la création d'un poste d'avitaillement au Port de Plaisance - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, avec la société EKIUM sise, 5 Allée des Droits de l'homme – ZAC du Chêne – 69500 BRON, arrêté aux montants suivants :
 - mission 1 : « révision du projet existant » 8 050,00 € HT,
 - mission 2 : « complémentaire » 9 900,00 € H T,
 Soit un total de 17 950 € HT (21 468,20 € TTC).

N° 09-129 du 24 avril 2009 : PASSATION d'un avenant N° 6 à la convention d'occupation précaire initiale passée le 2 novembre 2004 concernant un logement d'une superficie d'environ 41 m², situé dans l'immeuble du 73 boulevard de Strasbourg - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, ayant pour objet de proroger la durée de ladite convention pour une durée d'un an (1 an) à compter du 3 mai 2009 pour se terminer le 2 mai 2010, moyennant le paiement d'un loyer mensuel révisé de 100,00 €, payable à terme échu.

N° 09-130 du 24 avril 2009 : PASSATION d'un avenant N° 6 à la convention d'occupation précaire initiale passée le 4 novembre 2004, concernant un logement d'une superficie d'environ 62 m², situé dans l'immeuble du 73 boulevard de Strasbourg - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, ayant pour objet de proroger la durée de ladite convention pour une durée d'un an (1 an) à compter du 4 mai 2009 pour se terminer le 3 mai 2010, moyennant le paiement d'un loyer mensuel révisé de 209,00 €, payable à terme échu.

N°09-131 du 27 avril 2009 : PASSATION d'un contrat avec l'association ARTEMUSE, représentée par son président, Monsieur Jean-Claude FLECK, sise, 8 Square de la Chevêche – 77240 CESSON-LE-FORET, pour l'organisation des spectacles « Les Enchanteurs de l'An Mil et la Roulotte Enchantée », dans le cadre de la fête Médiévale, le dimanche 31 mai 2009 de 10h 30 à 19h30, pour un montant total de 3296, 00 € TTC.

N° 09-132 du 27 avril 2009 : PASSATION d'un contrat avec la COMPAGNIE DU LION DES FLANDRES, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Paul DEROY, sise 126 rue Charles Dickens - 59240 DUNKERQUE, pour l'organisation des animations « Les Elixirs de Cornélius », sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, dans le cadre de la fête Médiévale, le dimanche 31 mai 2009 de 10h 30 à 19h30, pour un montant total de 2 500, 00 € TTC.

N° 09-133 du 27 avril 2009 : PASSATION d'un contrat avec l'association LE TOUCAN, représentée par sa présidente, Madame Véronique PLACE sise, 1000 route d'Ableiges - 95520 OSNY, pour l'organisation des spectacles « Les Sorcières et la Marmite Musicale Fumante », sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, dans le cadre de la fête Médiévale, le dimanche 31 mai 2009 de 10h 30 à 19h30, pour un montant total de 1 836, 00 € TTC.

N° 09-134 du 27 avril 2009 : PASSATION d'un contrat avec l'association « L'HERBE D'OR », représentée par son président, Monsieur Yves BERTIN sise, Le Bourg – 86700 ANCHE, pour l'organisation des animations « Les Talmeliers de Terrignis », sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, dans le cadre de la fête Médiévale, le dimanche 31 mai 2009 de 10h 30 à 19h30, pour un montant total de 1 020, 00 € TTC.

N° 09-135 du 27 avril 2009 : PASSATION d'un contrat de vente d'animation avec Monsieur Michel MARTELLO, demeurant, 29 rue d'Acquegnée – 7830 Belgique, pour l'organisation du spectacle « Les Rapaces », sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, dans le cadre de la fête Médiévale, le dimanche 31 mai 2009 de 10h 30 à 19h30, pour un montant total de 1 560, 00 € TTC.

N° 09-136 du 27 avril 2009 : PASSATION d'un contrat avec la société « ARMEDIA », représentée par son président, Monsieur Stéphane CROTTI sise, 8 Chemin des Chalettes – 39400 MOREZ, pour l'organisation des animations enfants « Neustrie », sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville - 94130 NOGENT-SUR-MARNE,

dans le cadre de la fête Médiévale, le dimanche 31 mai 2009 de 10h 30 à 19h30, pour un montant total de 2 915, 00 € TTC.

N°09-137 du 27 avril 2009 : PASSATION d'un marché à bons de commandes de fourniture de matériels de quincaillerie :

- Lot n°1 (matériels de fixation) avec la société WURTH FRANCE sise, rue G. Besse ZI Ouest BP 40013 – 67158 ERSTEIN CEDEX, selon un rabais de -50 % sur les produits figurant aux catalogues. Les seuils minimum et maximum annuels de commandes sont compris entre 2 000,00 € HT et 20 000, 00 € HT,
- Lot n°2 (matériel de quincaillerie pour le bâtiment) avec la société LEGALLAIS sise, 7 rue d'Atalante – 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR, selon un rabais de -52 % sur les produits figurant aux catalogues. Les seuils minimum et maximum annuels de commandes sont compris entre 2 000,00 € HT et 20 000, 00 € HT,
- Lot n°3 (matériel de quincaillerie pour l'aménagement) avec la société LEGALLAIS sise, 7 rue d'Atalante – 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR, selon un rabais de -52 % sur les produits figurant aux catalogues. Les seuils minimum et maximum annuels de commandes sont compris entre 2 000,00 € HT et 20 000, 00 € HT.

N°09-138 du 27 avril 2009 : PASSATION d'un contrat de cession pour le spectacle « Avec un B... comme Vian », le vendredi 16 octobre 2009 et ce, pour une représentation à la Bibliothèque Municipale CAVANA – 94130 NOGENT-SUR-MARNE, avec la société « THALIE EVENEMENTS », représentée par son président, Monsieur Bertrand ECHALLIER sise, 44 rue de l'Alma – 69400 VILLEFRANCHE-SUIR-SAONE, moyennant le prix de 700,00 € TTC.

N° 09-139 du 28 avril 2009 : PASSATION d'un marché adapté pour l'entretien et la maintenance des chaudières murales à gaz installées dans différents bâtiments communaux, avec la société GAZ HOP sise, 31 Quai Blanqui – 94140 ALFORVILLE, selon un montant annuel moyen de 1 6412,13 € HT (19 628,91 € TTC).

N° 09-140 du 28 avril 2009 : ANNULATION de l'arrêté n°09-121 du 14 avril 2009 et de la convention de mise à disposition correspondante, concernant la mise à disposition de divers locaux, d'une superficie d'environ 104 m², situés 48 rue du Général Chanzy - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, au profit de l'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'EST PARISIEN « ACTEP », représentée par son président en exercice, Monsieur Dominique ADENOT, moyennant le paiement d'un loyer annuel en principal de 13 584 € et de 30,00 € de charges, le tout payable à terme échu.

N° 09-141 du 28 avril 2009 : PASSATION d'un contrat avec la société « NEROLIA », représentée par Monsieur Sami TURKI, sise, 1 bis rue Gager Gabillot – 75015 PARIS, pour l'organisation de l'animation d'un atelier de création de bâtons d'encens, dans le cadre de la manifestation « Animaflore », le dimanche 10 mai 2009, pour un montant total de 690, 00 € TTC.

N°09-142 du 28 avril 2009 : PASSATION d'un contrat avec l'association « Vert de Ville », représentée par Monsieur Laurent GUERRIER, sise 75 rue de Lourmel – 75015 PARIS pour l'organisation d'une animation sur le thème de l'animal dans la Ville et sur le tri sélectif dans le cadre de la manifestation « Animaflore » le dimanche 10 mai 2009 pour un montant total de 350, 00 € TTC.

N° 09-143 du 28 avril 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition avec l'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'EST PARISIEN « ACTEP », représentée par son président en exercice, Monsieur Dominique ADENOT, concernant des locaux d'une superficie d'environ 104 m², situés 48 rue du Général Chanzy - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, pour une durée de quatre ans (4 ans) à compter du 1^{er} janvier 2009 pour se terminer le 31 décembre 2012. La mise à disposition est consentie et acceptée à titre gratuit pour ce qui est du loyer en principal, pendant une année à compter du 1^{er} janvier 2009. A partir du 1^{er} janvier 2010, le loyer sera fixé à la somme de 3 396 € par trimestre payable à terme échu. S'agissant des charges elles restent à la charge de l'association.

N° 09-144 du 30 avril 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente située, 8 rue du Port 94130 NOGENT-SUR-MARNE, le dimanche 24 mai 2009 de 14h à 19h, pour la célébration d'un anniversaire, pour un montant de 94,00 €.

N° 09-145 du 4 mai 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente située, 8 rue du Port 94130 NOGENT-SUR-MARNE avec l'Agence LAMY, représentée par Monsieur Billy LEDISSEZ sise, 5 avenue Gambetta – 94107 SAINT-MAUR-DES FOSSES, le mercredi 10 juin 2009 de 19h à 22h, pour l'organisation d'une assemblée générale de copropriétaires, pour un montant de 80,00 €.

N° 09-146 du 4 mai 2009 : MODIFICATION de l'arrêté n°08-351 du 21 novembre 2008 relatif à la passation d'un contrat avec la société DYADE sise, 7 avenue Jean Béranger – 78160 MARLY-LE-ROI, portant sur la maintenance du logiciel KAWA Abonnés, utilisé pour la gestion des abonnements du parking du centre, ayant pour objet de modifier l'article 3 dudit arrêté comme suit : « l'inscription de la dépense correspondante au budget annexe du stationnement de la commune sera imputée aux crédits ouverts au chapitre 011, nature 6156 ».

N° 09-147 du 5 mai 2009 : MODIFICATION de l'arrêté n°09-93 du 24 mars 2009 relatif à la passation d'un contrat avec la société CONVERGENCE APPLICATIONS sise, 5 bis, rue de Bel Air – 44470 CARQUEFOU, portant sur la maintenance du logiciel POST OFFICE, ayant pour objet de modifier l'article 1 dudit arrêté comme suit : « la passation d'un contrat avec la société CONVERGENCE APPLICATIONS sise, 5 bis, rue de Bel Air – 44470 CARQUEFOU, pour la maintenance et l'intervention sur site aux conditions de prix suivantes :

- Montant annuel de la maintenance et télésurveillance : 2340,00 € HT (TVA 19,60 % en sus),
- Tarifs d'intervention sur site :
 - Journée d'intervention sur site : 650,00 € HT (TVA 19,60 % en sus),
 - Forfait de déplacement : 300,00 € HT (TVA 19,60 % en sus),
 - Majoration du forfait de déplacement pour chaque journée supplémentaire : 90,00 € HT (TVA 19,60% en sus).

N° 09-148 du 5 mai 2009 : MODIFICATION de l'arrêté n°08-350 du 21 novembre 2008 relatif à la passation d'un contrat avec la société DELTA TECH INGENIERIE INFORMATIQUE sise, 4 rue de Rome – 75008 PARIS, pour la maintenance du logiciel Winflotte servant à la gestion du parc automobile, ayant pour objet de modifier l'article 1 dudit arrêté comme suit : « la passation d'un contrat avec la société DELTA TECH INGENIERIE INFORMATIQUE sise, 4 rue de Rome – 75008 PARIS, pour la maintenance du logiciel Winflotte servant à la gestion du parc automobile, pour un montant annuel de 562,48 € HT (672,73 € TTC).

N° 09-149 du 6 mai 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente située, 8 rue du Port 94130 NOGENT-SUR-MARNE, le samedi 26 septembre 2009 de 17h à 1h du matin, pour une réunion familiale, pour un montant de 148,00 €.

N° 09-150 du 11 mai 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente située, 8 rue du Port 94130 NOGENT-SUR-MARNE, le dimanche 5 juillet 2009 de 14h à 19h, pour la célébration d'un anniversaire, pour un montant de 94,00 €.

N° 09-151 du 11 mai 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente située, 8 rue du Port 94130 NOGENT-SUR-MARNE, le samedi 16 mai 2009 de 17h à 1h du matin, pour la célébration d'un anniversaire, pour un montant de 148,00 €.

N° 09-152 du 11 mai 2009 : PASSATION d'un marché adapté pour la fourniture de 1500 carnets personnalisés de verbalisation destinés à la Police Municipale, avec la société BERGER-LEVRAULT sise, 525 rue André Ampère, BP 79 – 54250 CHAMPIGNEULLES, pour un montant global et forfaitaire de 1 638,00 € HT soit 1 959,05 € TTC.

N° 09-153 du 11 mai 2009 : PASSATION d'un contrat avec la société SAFETY KLEEN FRANCE sise, 65 avenue Jean Mermoz – 93126 LA COURNEUVE, relatif à la mise à disposition et à la maintenance d'une fontaine à solvant et de deux fontaines à produit lessiviel au Centre Technique Municipal sis, 43 rue de Plaisance – 94130 NOGENT-SUR-MARNE, pour un montant total annuel de 3 782,12 € HT, soit 4 523,41 € TTC.

N° 09-154 du 12 mai 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace à titre gracieux, sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville, Square d'Estienne d'Orves avec La RUCHE AUX DEUX AMIS, domiciliée, 1 rue Drugeon – 02 400 CHATEAU- THIERRY, représentée par Monsieur David RUDLOFF, pour la manifestation « Les Médiévales 2009 », plus particulièrement le marché médiéval, du dimanche 31 mai 2009 entre 10 heures et 19 heures.

N° 09-155 du 12 mai 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace à titre gracieux, sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville, Square d'Estienne d'Orves avec l'association « AGIR AUTREMENT » domiciliée, 11 Les Logis de la Pie – 94 100 SAINT-MAUR, représentée par son président, Monsieur Christian HOUEL, pour la manifestation « Les Médiévales 2009 », plus particulièrement le marché médiéval, du dimanche 31 mai 2009 entre 10 heures et 19 heures.

N° 09-156 du 12 mai 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace à titre gracieux, sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville, Square d'Estienne d'Orves avec la LIBRAIRIE DE LA MAIRIE, représentée par sa gérante, Madame Martine HAGEMAN, pour la manifestation « Les Médiévales 2009 », plus particulièrement le marché médiéval, du dimanche 31 mai 2009 entre 10 heures et 19 heures.

N° 09-157 du 12 mai 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition d'un espace à titre gracieux, sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville, Square d'Estienne d'Orves avec la SARL L'ESPAVIOTE, représentée par son gérant, Monsieur Loïc ROUVIERE, pour la manifestation « Les Médiévales 2009 », plus particulièrement le marché médiéval, du dimanche 31 mai 2009 entre 10 heures et 19 heures.

N° 09-158 du 12 mai 2009 : ACQUISITION par voie de préemption des biens situés 69 rue des Héros Nogentais – 94130 NOGENT-SUR-MARNE, sur une parcelle cadastrée G 81, d'une superficie de 407 m², appartenant à Monsieur Philippe ROLENDI-BOERI, domicilié – 84220 SAINT-CHAFFRET-GORDES, pour un montant de 170 000 € TTC.

N° 09-159 du 13 mai 2009 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire concernant un logement (pavillon) de type F4, élevé sur sous-sol, situé 27 rue Hoche – 94130 NOGENT-SUR-MARNE, d'une superficie totale d'environ 170 m², pour une durée de trois mois (3 mois) à compter du 1^{er} mars 2009 pour se terminer le 31 mai 2009, moyennant le paiement d'un loyer mensuel échu en principal de 440,00 €.

N° 09-160 du 13 mai 2009 : RESILIATION de la convention de mise à disposition du 7 avril 2005 passée avec l'association « LA PORTE D'OR », représentée par son président, Monsieur Alain GAVERIAUX, pour un local, d'une superficie totale d'environ 16,40 m², situé au sous-sol du Gymnase du 48 rue du Général Chanzy – 94 130 NOGENT-SUR-MARNE.

N° 09-161 du 13 mai 2009 : DESIGNATION de Maître Dominique PIGOT, Avocat, exerçant au 16 avenue de Friedland – 75008 PARIS, pour assister et représenter la Commune de NOGENT-SUR-MARNE, dans la gestion de ses relations juridiques et judiciaires devant le Tribunal de Grande Instance de Créteil et toutes autres juridictions avec la Société HOTELIERE ELYSEE NOGENT, moyennant le paiement des honoraires fixées à 240,00 € HT les quinze premières heures et à 200,00 € HT à compter de la seizième heure.

N° 09-162 du 13 mai 2009 : APPROBATION de l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire initiale passée le 21 mai 2008, concernant un logement d'urgence, de type F2, d'une superficie d'environ 28,50 m² situé, au rez-de-chaussée de l'immeuble du 69 boulevard de Strasbourg - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, ayant pour objet de proroger la durée de ladite convention pour une durée de six mois (6 mois) à compter du 1^{er} juin 2009 pour se terminer le 30 novembre 2009, moyennant le paiement d'un loyer mensuel révisé de 128,00 €, et d'une somme forfaitaire mensuelle au titre des charges locatives (eau, enlèvement des ordures ménagères) de 50,00 €, le tout payable à terme échu.

N° 09-163 du 14 mai 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit, de ses installations d'athlétisme du Stade sous Lune – Alain MIMOUN situé, avenue Smith Champion – 94130 NOGENT-SUR-MARNE, au profit de l'école NOTRE DAME DE TOUTES GRACES, représentée par sa Directrice Madame Sylvie DELCHIE sise, 14 rue de la Cascade – 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE et l'école SAINT-ANDRE, représentée par sa Directrice, Madame MASSON sise, 5 place du Marché – 94130 NOGENT-SUR-MARNE, le samedi 16 mai 2009 de 8h à 12h, pour une manifestation sportive.

N° 09-164 du 20 mai 2009 : PASSATION d'un contrat avec Madame Awefa JACQUET-STUBBS domiciliée, 42 Chaussée de l'Étang – 94160 SAINT MANDE, afin d'organiser des séances de maquillage artistique pour les enfants au Port de Plaisance de Nogent – 94130 NOGENT-SUR-MARNE, à l'occasion du Festival de l'Oh, les samedi 27 et dimanche 28 juin 2009 entre 10 heures et 19 heures, pour un montant de 600,00 € TTC.

N° 09-165 du 20 mai 2009 : PASSATION d'un contrat avec l'association CANOE KAYAK CLUB DE FRANCE, représentée par son président, Monsieur Philippe TROQUENET sise, 47 Quai Louis Ferber - 94 360 BRY-SUR-MARNE, pour une activité découverte/baptême au Port de Plaisance de Nogent – 94130 NOGENT-SUR-MARNE, à l'occasion du Festival de l'Oh, les samedi 27 et dimanche 28 juin 2009 entre 10 heures et 19 heures, pour un montant de 350,00 € TTC.

N° 09-166 du 20 mai 2009 : PASSATION d'un contrat avec la MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE « MJC LOUIS LEPAGE », représentée par sa présidente, Madame Françoise MOLLET sise, 36 boulevard Gallieni - 94 130 NOGENT-SUR-MARNE, afin d'organiser des animations autour de la poterie et des loisirs créatifs, pour les enfants au Port de Plaisance- 94130 Nogent-sur-Marne, à l'occasion du Festival de l'Oh, les samedi 27 et dimanche 28 juin 2009 entre 10 heures et 19 heures, pour un montant de 500,00 € TTC.

N°09-167 du 20 mai 2009 : PASSATION d'un contrat avec Monsieur Tudor BANUS, artiste Nogentais, pour la réalisation au Carré des Coignard « Automne 2009 », d'un cycle de conférences relatif à « l'Art Vivant » au nombre de trois les mardis 13 octobre, 17 novembre et 15 décembre 2009 à 20 heures 30, pour un montant total de 1 875,00 € TTC.

N°09-168 du 20 mai 2009 : PASSATION d'un marché adapté relatif à la fourniture et à la pose de jeux à l'école Européenne Léonard de Vinci, sise 2 ter rue Jacques Kablé – 94130 NOGENT-SUR-MARNE :

- Lot n°1 (Pare-ballons) avec la société HUCK OCCITANIA sise, RN 126 Les Clauzolles – 81470 MAURENS-SCOPONT, arrêté au montant global et forfaitaire de 11 036,88 € HT (13 200,11 € TTC),
- LOT n°2 (Jeux de billes) avec la société POSE sise, 6 avenue Pierre Richier – 91150 ETAMPES, arrêté au montant global et forfaitaire de 12 024,50 € HT (14 381,30 € TTC),
- LOT n°3 (Clôtures bois) avec la société POSE sise, 6 avenue Pierre Richier – 91150 ETAMPES, arrêté au montant global et forfaitaire de 8 813,00 € HT (10 540,35 € TTC),
- LOT n°4 (Gazon synthétique, tables, poutres et bancs) avec la société POSE sise 6 avenue pierre Richier – 91150 ETAMPES, arrêté au montant global et forfaitaire de 14 533,75 € HT (17 382,37 € TTC),
- LOT n°5 (Marquages au sol) avec la société VIAMARK sise, 30 rue Gabriel – 92110 CLICHY, arrêté au montant global et forfaitaire de 2 776,60 € HT (3 320,81 € TTC).

N°09-169 du 22 mai 2009 : PASSATION d'un marché adapté pour la réalisation de travaux de retrait de revêtement de sols amiantés avec la société NOGENT LINO PEINTURES sise 24 rue de la Mare Blanche – 77186 NOISIEL, au prix global et forfaitaire de 46 000,00 € HT (55 016,00 € TTC).

N°09-170 du 25 mai 2009 : DESIGNATION du Cabinet CGCB et Associés, cabinet d'avocats exerçant 390 rue Saint-honoré – 75001 PARIS pour assister la Commune pour la contractualisation d'une délégation de service public pour la gestion du Port de Plaisance – 94130 NOGENT-SUR-MARNE, pour un montant total de 25 000 € HT.

N°09-171 du 25 mai 2009 : PASSATION d'un marché adapté à bons de commandes relatif à l'entretien des installations de distribution de l'heure avec la société HORELEC, sise 21 rue Lucine Sampaix – 92320 CHATILLON, selon un montant annuel estimatif de 8 722,00 € HT (10 431,51 € TTC).

N°09-172 du 25 mai 2009 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente située, 8 rue du Port 94130 NOGENT-SUR-MARNE avec l'association KARATE CLUB DE NOGENT-SUR-MARNE sise, 5/9 rue Anquetil – 94130 NOGENT-SUR-MARNE, représentée par son président Monsieur Hervé SILVANT, le samedi 13 juin 2009 de 18h à 1h du matin, pour l'organisation d'une soirée de fin d'année.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 2 JUILLET 2009 A 20 H – SCENE WATTEAU